



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 15 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Engagements des assureurs pour participer à l'effort national de mobilisation face à la crise du Covid-19

Le Premier ministre Edouard Philippe s'est entretenu à plusieurs reprises avec les représentants du secteur des assurances, en lien avec le ministre de l'Economie et des Finances, pour leur demander de prendre des engagements ambitieux contribuant à l'effort national de mobilisation face à la crise du Covid-19.

En réponse à ces demandes, les assureurs ont pris, en complément des mesures déjà annoncées le 23 mars dernier, **de nouveaux engagements**, afin de soutenir en particulier les publics les plus affectés par la crise du coronavirus (personnels soignants, publics vulnérables, petites entreprises et indépendants).

Les assureurs se sont ainsi engagés à :

- **accroître leur contribution au fonds de solidarité mis en place par le Gouvernement** pour soutenir les entreprises confrontées à une baisse significative de leur activité, portant la contribution totale du secteur des assurances à **400 millions d'euros** ;
- **mettre en œuvre des gestes commerciaux à l'attention de leurs assurés**, en particulier les plus exposés à la crise, pour les accompagner dans la période exceptionnelle actuelle, pour un montant estimé globalement par les assureurs à **1,35 milliard d'euros**. Ces gestes commerciaux, propres à chaque assureur, prendront la forme par exemple de réductions tarifaires, d'extension de garanties d'assurances ; ils concerneront les petites entreprises et les indépendants (450 M€), les personnes particulièrement exposées au Covid-19 (550 M€), les personnels soignants (150 M€) et l'ensemble des ménages (200 M€) ;
- **mobiliser leurs capacités d'investissement afin de soutenir la relance de l'économie française à travers un programme d'investissement de 1,5 milliard d'euros** : les assureurs vont investir dans des fonds de place, pour apporter des

financements en fonds propres aux PME et aux ETI, afin de soutenir la reprise économique et le redémarrage de l'investissement. Des fonds d'investissement dans le secteur de la santé au sens large (développements de capacité de production en France/Europe en matière pharmaceutique et de matériel médical, financement de start-ups biotechnologiques) seront également mis en place ;

- **travailler, dans le cadre d'un groupe de travail animé par le ministère de l'Economie et des Finances, à la mise en place d'un régime d'assurance des pandémies.** Ce groupe de travail remettra de premières recommandations avant la fin du mois de juin.

Le Premier ministre a demandé au ministre de l'Economie et des Finances, en lien avec la Fédération Française de l'Assurance, de veiller à la bonne mise en œuvre de ces engagements dans les meilleurs délais.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 – communication@pm.gouv.fr